

## **OFFRE D'EMPLOI** **PSYCHOLOGUE – mi-temps – (h/f)** **Cellule d'Urgence Médico-Psychologique 79**

### **Poste proposé**

- Poste à mi-temps
- Horaires de travail selon protocole local d'aménagement de la réduction du temps de travail
- Travail de jour en 1/2 journée repartie sur la semaine, sauf impératifs liés à un déclenchement et aux interventions
- Maintien sur place ou rappel en cas de situation sanitaire exceptionnelle.
- Permis de conduire B

### **Contrat(s)**

Contrat à Durée Déterminée - Poste non pérenne (crédits non reconductibles)

### **Descriptif**

La Cellule d'Urgence Médico-Psychologique de Niort fait partie du dispositif de l'aide médicale urgente.

Les catastrophes ou les accidents occasionnent non seulement des blessures physiques, mais aussi des blessures psychiques individuelles ou collectives, immédiates ou différées, aiguës ou chroniques. Les victimes de ces blessures psychiques doivent recevoir des soins d'urgence au même titre que les blessés physiques. L'intervention rapide de médecins psychiatres, de psychologues et d'infirmiers volontaires préalablement formés composant les cellules d'urgence médico-psychologique (CUMP) et intégrés aux équipes d'aide médicale urgente doit permettre une prise en charge immédiate et post-immédiate optimale. Cette prise en charge doit s'étendre au soin médico-psychologique des personnels et professionnels de santé et des sauveteurs, ainsi qu'aux établissements sociaux et médico-sociaux dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19.

L'Agence régionale de santé (ARS) organise la prise en charge des urgences médico-psychologiques qui fait partie du dispositif de l'aide médicale urgente. À ce titre, une CUMP est constituée dans chaque établissement de santé siège du service d'aide médicale urgente (SAMU).

Dans le cadre du financement alloué, la composition de l'équipe d'urgence médico-psychologique dédiée est adaptée aux besoins et aux ressources propres à chaque CUMP départementale.

Elle est coordonnée par un psychologue référent désigné par l'ARS en l'absence de psychiatre volontaire sur le 79.

La CUMP est chargée, en lien avec le SAMU territorialement compétent, d'organiser l'activité départementale en particulier :

- D'assurer le recrutement des volontaires et de transmettre à la CUMP régionale la liste des médecins psychiatres, des psychologues et des infirmiers volontaires pour intervenir au sein de la cellule d'urgence médico-psychologique départementale ;

- De contribuer avec le service d'aide médicale urgente (SAMU) de rattachement de la CUMP à l'élaboration du schéma type d'intervention mentionné à l'article R. 6311-27 du code de la santé publique ;

- D'organiser le fonctionnement de la CUMP et d'assurer sa coordination en particulier lors de son intervention dans les conditions prévues à l'article R. 6311-27 du code de la santé publique.

En outre, le référent :

- Participe à la formation initiale et continue des personnels et professionnels de santé de la CUMP à la prise en charge des urgences médico-psychologiques, organisée par la CUMP régionale ;

- Développe des partenariats, formalisés sous la forme de conventions notamment dans le cadre du réseau des urgences mentionnées à l'article R. 6123-26 du code de la santé publique, avec les acteurs départementaux de l'aide aux victimes (services dédiés de l'éducation nationale, services dédiés des collectivités territoriales, associations d'aide aux victimes, associations agréées de sécurité civile, ...)

- Établit le bilan d'activité annuel de la CUMP départementale qui est transmis à la CUMP régionale.

Elle organise également des consultations de psycho-traumatologie pour ces victimes d'événements récents.

## **Missions et activités du poste**

### **Mission générale :**

Dans le cadre du renforcement des Cellules d'Urgence Médico-psychologiques dans le contexte de pandémie COVID-19, le psychologue a pour mission de participer :

- Aux missions réglementaires de l'aide médicale urgente, c'est-à-dire les soins médico-psychologiques dans les contextes de psychiatrie de catastrophe tels que définis par les décrets et arrêtés ministériels (plans nombreuses victimes, catastrophes, accidents collectifs, événements collectifs à fort retentissement psychologique). Les soins peuvent être immédiats, post-immédiats, ou bien différés.
- Aux nouvelles missions auprès des professionnels de santé et des établissements sociaux et médico-sociaux exposés à la pandémie COVID

### **Activités principales :**

#### **1. Concernant les activités cliniques**

- Régulation en lien avec le SAMU et évaluation clinique des répercussions psychologiques de l'événement à l'origine de la demande de déclenchement de la CUMP, de toute personne victime d'un événement psychique traumatisant ou impliquée dans cet événement (sauveteurs, témoins, responsables) ou de tout phénomène de groupe.
- La cellule d'urgence médico-psychologique est joignable par l'intermédiaire du SAMU-Centre 15, et régule, évalue, détermine et met en place le type d'intervention le plus adapté à l'événement ayant nécessité son déclenchement,
- Délivrance de soins psychologiques soins immédiats, post-immédiats, suivis à court et moyen terme et consultation du psychotraumatisme pour les personnes victimes d'événement potentiellement traumatisant récents, associé à un travail de liaison avec les équipes de secteur, les médecins généralistes, les médecins du travail, les associations d'aide aux victimes.
- Interventions de type coping institutionnel de sensibilisation aux conséquences psychologiques traumatiques, aide au pilotage de crise (donnés par téléphone, en entrevue ou au cours de réunions d'information) et conseils aux décideurs sur la gestion des événements potentiellement traumatisants.

#### **2. Concernant les activités de coordination**

- Coordination des interventions et organisation interne de la cellule
- Animation du réseau départemental des professionnels volontaires
- Participe au fonctionnement du réseau des CUMP de la Nouvelle-Aquitaine
- Travail institutionnel, élaboration du rapport d'activité départemental et régional

#### **3 Concernant les activités de recherche**

- Participation d'études et de travaux de recherche en psychiatrie de catastrophe et psychotraumatologie.

#### **4. Concernant les activités d'enseignement et de sensibilisation**

- Encadrement et accompagnement pédagogique, supervisions collectives ou individuelles de Personnes (agents, étudiants, stagiaires ...)
- Participation active aux divers enseignements concernant l'urgence médico-psychologique et les situations de psychotraumatisme
- Formation théorique et pratique auprès des volontaires sur la prise en charge en situation du traumatisme psychique
- Encadrement de stagiaires psychologues souhaitant se spécialiser en soins psychologiques d'urgence
- Diffusion des connaissances : participation aux formations nationales et colloques, communications et publication d'articles scientifiques

- Mise à jour des connaissances et de l'évolution des pratiques à travers une démarche personnelle de formation continue
- Participation à la gestion de projets transversaux internes ou externes à l'établissement
- Animation de formation en lien avec la psychotraumatologie et la psychiatrie de catastrophe.
- Participation à l'animation des réseaux de professionnels sur le territoire

## **Caractéristiques de maîtrise du poste**

### **Diplôme et/ou qualification :**

- DESS ou Master 2 de psychologie clinique et pathologique
- Être détenteur d'une expérience en Cellule d'Urgence Médico-Psychologique, d'une formation complémentaire en psychotraumatologie ou en cognitive est un plus.

### **Connaissances :**

- Avoir des connaissances en psychopathologie et psycho-traumatologie.
- Avoir une expérience clinique dans le domaine de la prise en charge de victimes d'événements traumatiques, de la psychiatrie de catastrophe ainsi que la psychopathologie.
- Avoir une expérience pratique en informatique et en développement de solutions numériques.
- Avoir des connaissances dans l'évaluation diagnostique en psychiatrie.
- Avoir des connaissances en recherche clinique et savoir réaliser des évaluations psychométriques.
- Être formé ou en cours de formation à une thérapie structurée en psychotraumatologie
- S'inscrire dans un processus d'acquisition de connaissances globales sur la CUMP

### **Savoir être :**

- Capacités d'écoute, d'analyse et de synthèse.
- Disponibilité, dynamisme, sens de la communication et de la diplomatie.
- Vigilance et rigueur professionnelle constante.
- Capacité à s'adapter sur le terrain hors de tout cadre hospitalier.
- Capacité à s'inscrire avec dynamisme dans un travail d'équipe pluridisciplinaire.
- Faire preuve d'une grande disponibilité et d'une capacité d'adaptation aux contraintes du poste.
- Capacité à pouvoir être confronté aux états de détresse majeure en situation de catastrophe et en connaître ses limites.
- Respect et capacités de travail avec les autorités administratives.

### **Savoir faire :**

- Savoir travailler en situation de crise, de stress et d'urgence devant des situations inattendues et évolutives rapidement
- Savoir utiliser les outils numériques en santé (logiciels réseaux, plateformes numériques).
- Savoir auditer l'état général d'une situation, d'un système, d'une organisation
- Faire preuve de méthode, d'organisation dans son travail
- Savoir maîtriser des procédures et protocoles en vigueur dans le service.
- Savoir synthétiser des notes et réaliser des documents de synthèse ou des rapports
- Savoir dispenser et partager des connaissances théoriques et empiriques
- 

## **Relations**

### **Relations internes :**

- L'équipe de la CUMP
- Les services administratifs du CH
- LE SAMU

Relations externes :

- La cellule Régionale et Zonale de Défense et Sécurité de l'ARS Nouvelle Aquitaine.
- Ensemble des partenaires du territoire de Nouvelle-Aquitaine intervenant dans le champ de l'urgence et de la psychotraumatologie
- Ensemble des professionnels du réseau national des CUMP
- Les associations de protection civile et d'aide aux victimes.

Les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux des Deux Sèvres.

**Personne à contacter**

Les candidatures (lettre de motivation + CV + copies des diplômes) sont à adresser à :  
Mme FERREIRA, Directrice Générale Adjointe et Directrice du Personnel et des Relations Sociales  
Centre Hospitalier de Niort  
40, avenue Charles de Gaulle  
BP 70600  
79021 NIORT Cedex  
Email : [belinda.bonneau@ch-niort.fr](mailto:belinda.bonneau@ch-niort.fr)